

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

LE NORD CANADIEN—PLANS DE TRAVAUX DÉPOSÉS À VANCOUVER

Question n° 261—M. Taylor:

1. A-t-on formulé des plaintes selon lesquelles des ministères du gouvernement auraient déposé des plans à Edmonton et à Ottawa, mais non à Vancouver, lorsqu'ils ont fait un appel d'offres pour l'exécution de travaux dans la région comprise entre la route de l'Alaska, le territoire du Yukon et le delta du Mackenzie?

2. Le ministre songerait-il à déposer des plans de construction à Vancouver lorsqu'il en fait déposer ailleurs?

Réponse de l'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):

1. La division de la Colombie-Britannique de l'Association canadienne des entrepreneurs en plomberie et en mécanique a écrit au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales à ce sujet le 9 juin. La Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon a aussi écrit au premier ministre en ce sens le 14 juin.

2. En réponse à ces lettres, nous avons expliqué qu'il est rare que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales fasse des appels d'offres de quelque importance dans les régions en cause; et quand nous en avons, il s'agit surtout de l'achat d'immeubles préfabriqués. Nous avons toutefois signalé que le ministère, depuis quelque temps, a l'habitude de déposer des plans et devis au bureau régional de Vancouver de la Direction des ressources hydrauliques, et que nous continuerons à procéder ainsi.

En plus des travaux du ministère, certains ouvrages sont exécutés en notre nom par le gouvernement territorial du Yukon. Nous avons demandé au Commissaire du Territoire du Yukon de s'assurer qu'à l'avenir, lorsque des plans et devis relatifs à des appels d'offres sont déposés à Edmonton, on en dépose aussi à Vancouver.

MOUVEMENT DES CÉRÉALES DANS DES PORTS DU SAINT-LAURENT

Question n° 270—M. Bourget:

1. Quels sont les ports du Saint-Laurent qui servent presque exclusivement au mouvement des céréales destinées aux marchés extérieurs?

2. Quelle a été, en boisseaux, la quantité de céréales exportées du port de Québec au cours des années 1956, 1957, 1958, 1959 et 1960?

3. Quelles ont été les quantités de céréales exportées au cours des mêmes années des ports suivants: Montréal, Sorel, Trois-Rivières et Baie-Comeau?

4. Sur quoi le gouvernement fonde-t-il sa politique pour maintenir la proportion des céréales expédiées du port de Québec à 9 ou 10 p. 100 de la quantité des céréales expédiées par l'ensemble des ports du Saint-Laurent?

5. Quelle a été, en boisseaux, la quantité de céréales destinées à la consommation intérieure, qui a été livrée des silos à céréales situés dans les ports suivants: Montréal, Sorel, Trois-Rivières, Québec et Baie-Comeau, au cours des années 1956, 1957, 1958, 1959 et 1960?

6. Quelle est la capacité d'emmagasinage des silos à céréales situés dans chacun des ports suivants: Montréal, Sorel, Trois-Rivières, Québec et Baie-Comeau?

Réponse de l'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture):

1. Le seul port du Saint-Laurent à servir presque exclusivement à l'expédition de céréales vers les marchés étrangers est celui de Baie Comeau. En outre, les expéditions de céréales qui partent de Sorel et de Trois-Rivières vers l'étranger représentent le gros du volume de céréales qu'on manutentionne dans ces ports. Dans les autres ports du Saint-Laurent, les envois destinés aux marchés canadiens représentent une partie appréciable de toutes les céréales qu'on y manutentionne.

4. Aucun pourcentage n'est fixé pour le volume de céréales que chaque port peut expédier vers l'étranger. En général, les envois vers l'étranger dépendent de la quantité et de la catégorie de grain disponible à l'éleveur, compte tenu des besoins intérieurs et selon que des bassins de mouillage sont libres lorsque les navires se présentent au port qu'a choisi l'acheteur.

Les réponses aux questions 2, 3, 5 et 6 sont contenues dans le tableau ci-joint.

	Envois vers l'intérieur	Envois vers l'extérieur	Total
Montréal			
Capacité autorisée: 17.5			
1959-1960	27.3	74.5	101.8
1958-1959	26.6	88.7	115.3
1957-1958	21.1	90.1	111.2
1956-1957	21.6	85.5	107.1
1955-1956	21.0	105.5	126.5
Sorel			
Capacité autorisée: 3.0			
1959-1960	1.0	17.9	18.9
1958-1959	2.6	21.2	23.8
1957-1958	4.4	17.4	21.8
1956-1957	3.4	13.1	16.5
1955-1956	2.2	15.6	17.8
Trois-Rivières			
Capacité autorisée: 6.8			
1959-1960	1.5	11.9	13.4
1958-1959	1.4	13.9	15.3
1957-1958	.8	14.1	14.9
1956-1957	1.1	11.6	12.7
1955-1956	.7	14.0	14.7